

QUALITÉ DE L'AIR ET SANTÉ DES SOLS : UN COMBAT COMMUN

« Renoncer au brûlage des déchets verts, c'est restituer une richesse au sol »



© DR

Les associations mobilisées pour une atmosphère saine demandent le respect de l'interdiction des brûlages des déchets verts. De plus, elles soulignent que les brûlages gaspillent une ressource apte à enrichir les sols et à les protéger de la sécheresse. Enfin, elles s'étonnent que puissent être délivrées des dérogations préfectorales et cela au sein même de territoires sous Plan de Protection de l'Atmosphère brouillant ainsi l'application de la loi. (Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts).

Les sols secs et lessivés par les incendies du sud de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur devraient pouvoir bénéficier du broyat issu des déchets verts. Elles s'en trouveraient enrichies, voire régénérées et l'humidité serait retenue.

Brûler les végétaux est donc non seulement une action mortifère de par les fumées toxiques produites mais constitue aussi un gaspillage d'une richesse qui fera défaut à la biodiversité.

L'Etat incite les collectivités à proposer à leurs administrés des solutions alternatives au brûlage des déchets verts. Cela implique que chacune d'entre elles s'organise selon leur territoire, leur capacité, et ce avec l'adhésion et la participation des habitants.

Les associations affiliées France Nature Environnement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur au-delà d'exiger le respect de la loi, agissent en partenariat avec l'Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air AtmoSud auprès des communes, collectivités les plus proches de leurs administrés.

Par la conception de flyers de communication personnalisés, supports de dialogue entre intervenants municipaux et habitants ayant recours au brûlage.

En facilitant la formation de personnels municipaux, véritables ambassadeurs de proximité de la biodiversité. En présentant les alternatives locales au brûlage des déchets verts de la commune à l'occasion d'événements publics.

Richard HARDOUIN
Réfèrent Qualité de l'air pour France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur
et Administrateur d'AtmoSud

AtmoSud
Qualité de l'Air
Provence - Alpes - Côte d'Azur

CHIFFRES : DÉCHETS VERTS, QUALITÉ DE L'AIR ET SOLS

- 45 % c'est la part de la masse de particules que peut représenter le brûlage des déchets verts lors d'un épisode de pollution. (Source : AtmoSud 2011, étude des particules dans la Vallée des Paillois)
- 4500 décès pourraient être évités en région Provence-Alpes-Côte d'Azur si le niveau de particules fines baissait très fortement (étude d'évaluation quantitative des impacts sanitaires, 2015).
- Les sols peuvent séquestrer près de 20 000 mégatonnes de carbone en 25 ans, soit 10% de plus que les émissions de gaz à effet de serre (chiffres FAO).

LAËTITIA MARY, ATMOSUD :

« BRÛLER DES DÉCHETS VERTS ÉMET DES POLLUANTS »

Sauf exception, il est interdit de brûler des déchets verts à l'air libre. Les raisons : limiter les risques d'incendie et préserver la qualité de l'air. Le point avec Laëtitia Mary, responsable de l'action territoriale pour AtmoSud.

Que dit la réglementation à propos du brûlage des déchets verts ?

Les réglementations sanitaires préfectorales interdisent de brûler des déchets ménagers. Or, les déchets verts en font partie. Ils indiquent aussi l'obligation de débroussailler à moins de 200 mètres des espaces forestiers. Les propriétaires forestiers, exploitants forestiers ou agricoles, ont la possibilité de demander une dérogation à la préfecture pour brûler des déchets verts. En général, ils peuvent brûler entre 10h et 15h30, période de la journée la plus dispersive pour les fumées, et s'il n'y a pas de vent. Ces mesures sont liées à la protection des risques d'incendie. Mais aussi à la préservation de la qualité de l'air.

Quels sont les impacts du brûlage sur l'air ?

Brûler des déchets verts émet des polluants : notamment des particules fines et des hydrocarbures

aromatiques polycycliques, tous deux cancérigènes. Des études montrent que les brûlages peuvent provoquer des dépassements de seuils réglementaires en matière d'émissions de particules fines.

Brûler 50 kilos de déchets verts émet autant de poussières que 6000 kilomètres parcourus avec un véhicule diesel récent ou à trois mois de chauffage avec une chaudière fioul performante. Le brûlage émet aussi des gaz à effet de serre.

Quelles sont les alternatives au brûlage ?

Il faut conserver cette matière organique et la retourner au sol via le broyage, le paillage ou encore le compostage... Le brûlage peut être sanctionné par une amende allant jusqu'à 450 euros. Mais le changement de pratiques passe surtout par des politiques publiques et par de la sensibilisation. Ne parlons plus de déchets, mais de matière organique permettant d'enrichir les sols !

Plus d'infos :

<https://www.atmosud.org/article/mes-dechets-verts>
<https://www.lesbonsplanspourl'air.org/Pourquoi-interdire-le-brulage>



50 kg
déchets
verts

=



3 mois
chauffage
fioul

=



6 000 km
moteur
diesel

=



70 à 920
aller-retour
déchèterie
(20 km)

MARSEILLE :

LE JARDIN DES « FADAS » STOCKE DU CO₂

L'association marseillaise Les Fadas bucoliques a aménagé un jardin partagé dans le 8^e arrondissement de Marseille. Ce qui est bon pour le lien social, mais aussi pour la qualité de l'air.



© Bernard Dejean

Le jardin des Fadas bucoliques est une parenthèse de verdure dans le quartier marseillais de la Pointe-Rouge. Voici plus de quatre ans que les animateurs de cette association s'occupent d'un espace de 2000 m² sur un terrain en friche d'un hectare mis à disposition par une copropriété. « Le jardin est situé dans une zone tampon entre la ville et les espaces naturels des Calanques. C'est un îlot de fraîcheur », témoigne Anne Masson, membre des Fadas. Le groupe, qui comprend entre 80 et 100 personnes, est intergénérationnel. Des scolaires sont aussi accueillis sur place. Car le but est également de créer du lien social autour de la permaculture. Courges, plantes aromatiques, tomates et fruits s'épanouissent sur cette terre fertile. Les plantations bénéficient du compost réalisé par

les habitants du quartier. Du broyat peut aussi être disposé sur le sol. « C'est comme une peau qui protège la terre du froid, maintient l'humidité et permet le développement de la vie animale », explique Anne Masson. Un ensemble qui bénéficie à la qualité de l'air en milieu urbain. « L'association de surveillance de la qualité de l'air, AtmoSud, nous a expliqué qu'il était important de disposer de tels espaces en ville, notamment parce que la terre stocke du CO₂ », relate Anne Masson. Un puits de carbone à l'échelle locale !

Plus d'infos :

www.lesfadasbucoliques.wordpress.com/tag/jardin-partage-pointe-rouge-marseille/

CLAIRE PITOLLAT :

« LE SOL CONTRIBUE À L'ABSORPTION DES POLLUANTS DE L'AIR »



© DR

Claire Pitollat

Claire Pitollat est députée de la 2^e circonscription des Bouches-du-Rhône. Elle soutient les Fadas Bucoliques.

« Une initiative comme celle des Fadas bucoliques est bénéfique pour la qualité de l'air, car elle permet d'atténuer la circulation de la pollution. En ville, la plupart des sols sont **rendus petit à petit imperméables.**

Or, le sol peut contribuer à l'absorption des polluants. La préservation de ces îlots de fraîcheur permet **aux particules véhiculées par l'air** de ne pas être toujours en suspension. Le projet répond aussi à des enjeux de solidarité. Les jardins partagés maintiennent du lien social et contribuent à la lutte contre l'exclusion »

GRASSE

PROMEUT LES ALTERNATIVES AU BRÛLAGE

Le Pays de Grasse (06) accompagne les habitants de son territoire vers les alternatives au brûlage de la matière organique. Une pratique encore fréquente dans ce secteur de collines aménagées en terrasses (ou « restanques »).

À Grasse, capitale mondiale du parfum, il n'y a pas que des senteurs florales qui se diffusent dans l'air. Mais aussi, souvent, des odeurs de végétaux brûlés. « *Se débarrasser de la matière organique par le feu est une pratique ancestrale. Cela pose des problèmes de qualité de l'air et de santé publique dans un secteur encaissé, où se mêlent nature, parcelles agricoles et parcelles urbanisées* », détaille Katia Torelli, directrice du service développement durable et cadre de vie de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse. La collectivité a pris le sujet à bras le corps en organisant une réunion publique sur cette question sensible des brûlages, en octobre 2018. Dialogue, rappel de la réglementation et accompagnement sont alors mis en avant par le maire de Grasse, Jérôme Viaud.

GAGNER LES RESTANQUES

Une approche bienvenue dans un territoire marqué par des « restanques », terme qui désigne les cultures et jardins en terrasses aménagées sur les pentes des collines. Sur ces terrains accidentés, le brûlage est traditionnel. « *Nous testons un service de broyage, avec une association qui se déplace sur rendez-vous en appliquant des tarifs préférentiels* », indique Katia Torelli. Elle poursuit : « *Mais il faut aussi travailler sur les pratiques. Nous sensibilisons le grand public avec*

l'association Les Jardins du loup (cf. article ci-après). Des composteurs sont distribués gratuitement et les personnes sont formées à leur utilisation. »



Le pays de Grasse, marqué par des cultures en restanques (terrasses), est particulièrement confronté au brûlage des déchets. Mais la collectivité agit.

© Eric Coffinet - Wikimedia Commons

*« Nous ne sommes pas là pour contraindre,
mais pour proposer des alternatives aux pratiques ancestrales reconnues
aujourd'hui comme néfastes. [...]
Hier les résidus de jardin constituaient un déchet.
Demain, ils doivent devenir une ressource. Nous devons ce changement
de paradigme aux enfants qui nous prolongent. »*

*Jérôme Viaud, maire de Grasse - président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse,
le 17 octobre 2017*

Plus d'infos :

www.paysdegrasse.fr/sites/default/files/guide-brulage-dechets-verts-grasse.pdf

LES JARDINS DU LOUP :

CHANGER DE REGARD SUR LES « DÉCHETS » VERTS



© Jardins du loup

Un broyeur de déchets verts peut être loué ou partagé entre plusieurs foyers.

Dans les Alpes-Maritimes, l'association Les Jardins du loup contribue à changer le rapport des habitants et des collectivités aux « déchets » verts. L'objectif est d'abord de proposer des alternatives au brûlage. Mais aussi d'amorcer une autre approche du jardinage et de la gestion des espaces verts.

Les Jardins du loup s'engagent contre le brûlage des « déchets verts » dans le Pays de Grasse. Cette association a été sélectionnée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) pour sensibiliser particuliers et communes à ce sujet sensible. La structure travaille main dans la main avec la communauté d'agglomération du Pays de Grasse. « Nous rencontrons les collectivités et nous leur proposons des solutions vertueuses de valorisation, alternatives au feu », indique France Rieger, coordinatrice des Jardins du loup.

« DÉCHET » VS « OR » VERT

L'association va aussi à la rencontre des habitants en organisant des actions d'accompagnement et de formation. « Tout le monde n'a pas encore compris que cette matière organique est de l'or vert. On explique aux gens qu'il faut éviter de parler de déchets verts. Nous appelons cela résidus de jardins. On leur montre ensuite comment utiliser cette ressource merveilleuse », précise France Rieger. On apprend comment éviter en amont une trop grande production de branches, en plantant certaines essences ou en ne taillant pas trop les arbres. Vient ensuite le sujet du broyeur : « Son achat individuel n'est pas toujours indispensable en fonction de la taille de son jardin. Il est possible d'en louer ou d'en partager un entre plusieurs foyers », avance France Rieger. Compostage, paillage : la possibilité de laisser quelques zones « sauvages » dans les parcelles est aussi l'un des thèmes abordés. Il s'agit d'adopter une autre vision des espaces verts, dans laquelle la biodiversité a toute sa place.

Plus d'infos :
www.lesjardinsduloup.fr

JACQUES DEMANSE :

« LA TERRE REND CE QU'ON LUI DONNE »



© Pixabay

L'ajout de matière organique au sol permet d'éviter l'utilisation massive d'engrais et de pesticides de synthèse qui polluent l'environnement, l'eau et l'air

Jacques Demanse est maire de Sauveterre (84) et vice-président du Grand Avignon délégué au développement durable, à l'environnement et aux déchets. Cet ancien agriculteur bio alerte sur la nécessité de préserver nos sols nourriciers en leur apportant une juste quantité de matière organique.

« En agriculture, tout dépend de la terre. Pour que celle-ci puisse nous nourrir, il faut qu'elle soit forte en matière organique. Or, aujourd'hui, en agriculture conventionnelle, on ne laisse pas reposer les sols, on apporte des nutriments par l'intermédiaire des engrais artificiels et on ne respecte pas les cycles saisonniers. Lorsque l'on dispose d'un terrain avec de la matière organique, celui-ci va bien mieux résister aux maladies.

Lorsque j'étais agriculteur bio, je produisais mon propre compost et mon propre fumier. Tous les trois ans, j'alimentais la terre avec cet engrais vert et je la laissais reposer. La terre nous rend ce qu'on lui donne : si vous lui donnez de la vie, elle vous rendra de la vie. Sinon, elle souffrira et elle ne vous rendra rien.

NE PAS FORCER LES SOLS

Lorsque l'on donne un coup de bêche dans un sol sain, on peut constater qu'il abrite de nombreux insectes et vers de terre, qui sont très productifs pour convertir la matière organique en nutriments pour les plantes. Or, quand l'apport en matière organique est faible, l'agriculteur peut être incité à traiter avec des engrais de synthèse, puis avec des pesticides. Ce sont autant de produits mauvais pour l'environnement et la qualité de l'air.

Toute une éducation reste à faire à ce propos. Mais le paysan reste conditionné par un contexte duquel il a du mal à s'extraire. Car, lorsque l'on a épuisé les sols, on peut être poussé à faire du hors-sol. Ce qui nécessite des investissements et de l'endettement. On ne se soucie alors plus de la matière organique, car on n'utilise plus le sol pour produire. Or, les agriculteurs doivent aimer la terre et la respecter. »

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE :

COMPOST'ERE S'ENGAGE POUR LE « COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ »

L'association Compost'Ere promeut le compostage auprès des ménages et des gros producteurs (entreprises, campings, écoles, etc.) des Alpes-de-Haute-Provence et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'idée ? Valoriser sur place ses biodéchets (déchets alimentaires et verts) et assurer ainsi un cercle vertueux environnemental, social et économique.

Développer le compostage de « proximité » dans les territoires, c'est l'objet de Compost'Ere. Cette association a été créée en 2012 par différentes structures : GESPER (Gestion de Proximité de l'Environnement en Région), A fleur de pierre (Jardins solidaires) et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Alpes de Provence. « Compost'Ere accompagne des actions de compostage autonome et partagé : en pied d'immeuble, dans les quartiers, au cœur de villages ou encore au sein d'établissements (campings, établissements scolaires) », détaille Fanny Lorgeron, directrice de GESPER. Compost'Ere est donc un acteur de terrain qui coconstruit des plateformes de compostage, sensibilise et forme (compostage et également, gestion durable des déchets verts).

UNE PROXIMITÉ BONNE POUR L'AIR

« Le compostage répond à une demande de valorisation des déchets organiques sur place. Autant de matière qui n'ira pas à la poubelle et qui ne finira pas à l'enfouissement ou à l'incinération », poursuit-elle. Une bonne chose, lorsque l'on sait que cette matière organique composée majoritairement d'eau peut se transformer en ressource précieuse pour le jardin. Broyage, paillage, compostage sont autant d'alternatives au brûlage des « déchets » verts, source importante de polluants dans l'air. Cette valorisation in situ évite également la pollution liée au transport. « La plupart du temps, la matière organique va partir loin pour être traitée. Composter permet de la valoriser en circuit court », commente Fanny Lorgeron. Mais le compostage de proximité a encore d'autres vertus : il permet de créer ou de recréer des liens entre les individus qui s'investissent dans un projet collectif bon pour la planète !

Plus d'infos :
www.compostere.fr
www.gesper.eu



LYDIA ET CLAUDE BOURGUIGNON :

« LE SOL PEUT RETROUVER SA FERTILITÉ »

Propos recueillis par Julien Dézecot



© LAMS

Claude et Lydia Bourguignon

La parole à Lydia et Claude Bourguignon, spécialistes mondiaux des sols et cofondateurs du LAMS, le Laboratoire d'analyses et d'études des sols.

Les sols agricoles sont relativement endommagés. Les techniques culturales actuelles ne sont pas adaptées aux sols. Elles ont fait disparaître en 50 ans la moitié de la teneur en matière organique des sols. Conséquence : le sol a perdu sa fertilité. La spécialisation des cultures, les monocultures, sont les causes majeures de cette situation, ainsi que les engrais qui ont favorisé la perte de la matière organique et la minéralisation des sols. Ces engrais ont puisé dans le sol comme dans un garde-manger. Et comme les paysans n'ont pas toujours remis cette matière organique (car les bêtes ont souvent été déplacées hors des champs...), cela implique une chute drastique des rendements. De plus, on a utilisé des engins de plus en plus lourds. Ces derniers, en tassant les sols, ont diminué leur porosité, c'est-à-dire l'entrée de l'air dans les sols, autre facteur de dégradation. Puis on a utilisé les herbicides, l'irrigation à grande échelle, tout cela concourt à la dégradation des sols.

UTILISER LA MATIÈRE ORGANIQUE

Mais ce phénomène est pour l'heure réversible. La solution consiste à réintroduire la matière organique dans les sols. Chez les maraîchers, il s'agit ainsi de compost, fanes de radis, déchets verts... Quant aux céréaliers, ils peuvent envisager une technique dite de semis directs sous couvert (l'une des formes d'agriculture sans labour qui se pratique en plein champ), pour que le sol récupère ce qu'il a perdu. Chez les agriculteurs qui travaillent sur des petites surfaces, en 5 ans, on remet un sol debout ! Mais chez les grands céréaliers qui n'ont plus de matière organique, il faut arrêter le labour, refaire de l'humus, favoriser les rotations de cultures. C'est près d'une génération qu'il faudra pour revenir à un état du sol sain, en équilibre.

Plus d'infos :
www.lams-21.com

Sans transition !

La revue engagée du local au global

Dossier réalisé par *Sans Transition!* magazine en partenariat avec AtmoSud. La reproduction des photos et des textes est interdite sans autorisation préalable de la Maison des Possibles. Encart gratuit de *Sans Transition !* Provence n°16. Ne peut être vendu séparément.